

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le jeudi 10 juillet 2025 à 17 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire Martin Dulac, mesdames les conseillères Magalie Taillon et Tanya Czinkan, ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon directeur général, ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-200

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'un avis de convocation pour cette séance extraordinaire a dûment été donné, aux membres du conseil municipal, y compris les membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance ainsi que la réception d'accusé réception à cet effet pour attester de la connaissance de ladite séance extraordinaire, tel que requis par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

La séance extraordinaire et ce qui en découle, est déclarée ouverte à 17 h 19;

Il est,
PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan
APPUYÉ par madame Magalie Taillon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Première période de questions
- 2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 3. ADMINISTRATION**
 - 3.1 Autorisation – Contribution financière – Fondation Honoré-Mercier
- 4. TRÉSORERIE ET FINANCES**
- 5. AVIS DE MOTION**
- 6. RÈGLEMENTS**

7. GESTION DU TERRITOIRE

8. RESSOURCES HUMAINES

9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS

9.1 Autorisation – Octroi de contrat – Réfection des rues Scott et André – 2025

9.2 Autorisation – Octroi de mandat – Services professionnels d'ingénierie – Surveillance – Réfection des rues Scott et André

10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

11. AFFAIRES COURANTES

11.1 Période de questions

11.2 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Première période de questions

La Ville a invité ses citoyens à acheminer leurs questions par le biais de son site Internet et le président de l'assemblée invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Aucune question n'a été acheminée ni posée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-201

Autorisation – Contribution financière – Fondation Honoré-Mercier

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de contribution financière de la part de la Fondation Honoré-Mercier dans le cadre de leur campagne de financement annuelle;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés contribuent à l'acquisition d'équipement médical à la fine pointe de la technologie ainsi qu'à la mise en place de projets divers au sein des Services de l'Hôpital Honoré-Mercier;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Magalie Taillon

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière au montant de 1 000 \$ à la Fondation Honoré-Mercier dans le cadre de leur campagne de financement annuelle.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-202

Autorisation – Octroi de contrat – Réfection des rues Scott et André – 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de McMasterville souhaite réaliser des travaux de réfection de la rue André et d'une partie de la rue Scott;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 7 juillet 2025, le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise A & J.L Bourgeois ltée est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 449-00-2025 autorisant l'exécution des travaux de réfection des infrastructures des rues Scott et André ainsi que tous autres travaux municipaux connexes incluant les honoraires professionnels et décrétant un emprunt de 5 781 000 \$*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de réfection de la rue André et d'une partie de la rue Scott au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise A & J.L. Bourgeois, et ce, pour un montant total de 2 301 750,50 \$, plus les taxes applicables, le tout, conformément aux documents contractuels;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Vincent Raymond, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-203

Autorisation – Octroi de mandat – Services professionnels d'ingénierie – Surveillance – Réfection des rues Scott et André

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite effectuer des travaux pour la réfection de la rue André et une partie de la rue Scott;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-313 adoptant la grille d'évaluation et de pondération dans le cadre de l'appel d'offres pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de la réfection des rues Scott et André;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 22 janvier 2025, le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité par les membres du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-052 adoptée à la séance ordinaire tenue le 3 février 2025 octroyant le mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis concernant les travaux de réfection des rues Scott et André, au soumissionnaire conforme ayant eu le plus haut pointage, soit à la firme Ponton Guillot inc. pour un montant total de 65 767 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette même résolution prévoyait que la Ville octroierait à Ponton Guillot inc. la surveillance des travaux ultérieurement, soit au moment de l'octroi de contrat pour la réalisation des travaux de la réfection des rues Scott et André;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-202 adoptée à la séance extraordinaire tenue le 10 juillet 2025 octroyant le contrat pour la réalisation des travaux de réfection des rues Scott et André;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer le mandat pour la surveillance des travaux susmentionnés;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 449-00-2025 autorisant l'exécution des travaux de réfection des infrastructures des rues Scott et André ainsi que tous autres travaux municipaux connexes incluant les honoraires professionnels et décrétant un emprunt de 5 781 000 \$;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal octroie le mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux pour la réfection de la rue André et d'une partie de la rue Scott au soumissionnaire conforme ayant eu le plus haut pointage, soit à la firme Ponton Guillot inc. pour un montant total de 85 848 \$, plus les taxes applicables, le tout, conformément aux documents contractuels;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Vincent Raymond, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

Période de questions

Le président de l'assemblée invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Le président de l'assemblée répond à la question posée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-204

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,
PROPOSÉ par madame Magalie Taillon
APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 17 h 28.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques
et greffière,

Martin Dulac

Me Marie-Josée Bédard
